

M. McGrath: On applique la clôture pour imposer au peuple canadien un bill fiscal d'importance majeure, sans tenir compte du droit historique et traditionnel qu'ont les représentants élus d'examiner toute mesure fiscale du gouvernement. Le gouvernement devra en répondre et espérons qu'il devra avant longtemps se présenter devant le peuple. Voici un gouvernement qui a si mal géré ses affaires qu'il doit présenter à la Chambre un bill auquel il a dû en cours de route apporter plus d'une centaine d'amendements, et qui pourtant nous accuse d'avoir fait perdre le temps de la Chambre. C'est lui qui l'accapare en présentant un bill extravagant auquel il a dû apporter plus de 130 amendements.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il serait peut-être opportun de répéter les faits. Le projet de loi dont la Chambre est saisie, comme mon chef l'a signalé, n'a été présenté que le 30 juin, le jour où le Parlement s'est ajourné pour l'été. Il n'a subi la 2^e lecture que le 13 septembre et il est intéressant de noter qu'après avoir subi la 2^e lecture le 13 septembre, le ministre des Finances (M. Benson), comme le gouvernement avait mal géré nos affaires économiques, a été obligé de présenter un budget miniature qui venait s'ajouter aux autres propositions du projet de loi fiscal dont la Chambre était déjà saisie. Le gouvernement prétend que nous accaparons le temps de la Chambre. En dépit du volume, de la complexité et de l'importance du bill . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Encore une fois, je signale aux députés qu'il est difficile de suivre le discours lorsque des conversations, des conférences et des apartés se poursuivent à la Chambre. Je demande aux députés de permettre à la présidence d'écouter le discours.

M. McGrath: Que peut-on attendre d'un whip du gouvernement qui enfreint le Règlement en entrant dans la Chambre durant le vote. Il ferait bien de la quitter dès maintenant.

• (3.40 p.m.)

Ils parlent de l'usage que nous faisons du temps de la Chambre. Nous avons en tout consacré 34 jours au bill, alors qu'il contient 707 pages et compte au-delà de 256 articles différents. Tout ce que je puis dire c'est que nous avons eu besoin du temps que nous y avons mis jusqu'ici; de fait, il nous en faut davantage pour étudier les amendements du gouvernement et ses sous-amendements.

Seuls les avocats et comptables ferrés en fiscalité, à qui il tarde de mettre la main sur ce méli-mélo, ont une chance de bénéficier de l'ineptie du gouvernement. De fait, le projet de loi contient huit mesures législatives différentes, toutes d'importance énorme.

L'hon. M. Pepin: De grande importance.

M. McGrath: Je proposerais au ministre de l'Industrie et du Commerce qu'il aille faire un autre de ses voyages, si c'est là le mieux qu'il puisse faire à la Chambre. Que dire des dispositions visant les coopératives de crédit et les associations coopératives? Il doit y avoir eu tout un caucus aujourd'hui, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé y assister pour entendre le député de York-Est (M. Otto) et celui d'Essex (M. Whelan) qui ont menacé de démissionner du parti libéral si le gouvernement ne modifiait pas les

dispositions relatives aux coopératives de crédit et aux associations coopératives.

Un projet de loi qui touche directement tous les aspects de la vie au Canada et de la vie de tous les Canadiens mérite toute l'attention de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Qui nous refusera ce droit ou plutôt cette responsabilité d'examiner en détail chaque article du bill et d'examiner les amendements du gouvernement ainsi que ses sous-amendements? C'est votre responsabilité, monsieur l'Orateur, et notre droit. Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, que notre situation actuelle est directement imputable à l'incompétence du gouvernement à gérer les travaux de la Chambre. Par suite de cette incompétence, le bill n'a été présenté qu'à la onzième heure, et le gouvernement n'a proposé des amendements qu'une fois les discussions bien engagées sur le bill; nous n'avons donc pas eu l'occasion d'examiner ces amendements.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le recours à la clôture du débat sur le bill, . . .

M. Gibson: Ce n'est pas la clôture.

M. McGrath: . . . si méprisante soit-elle, reste une tentative sournoise du gouvernement pour dissimuler les faits, et ces faits sont sa piètre organisation des travaux de la Chambre et de l'économie. Nous n'avons vraiment jamais eu l'occasion d'examiner ce bill, et qui plus est, la population du Canada n'a pas eu la chance d'étudier le bill ni les amendements présentés par le gouvernement. C'est là une importante fonction du Parlement. C'est une des raisons pour lesquelles le Parlement doit examiner en détail les bills de cette ampleur, pour permettre aux Canadiens de les comprendre. Le Parlement permet à un bill de canaliser l'attention et donne aux Canadiens l'occasion d'exprimer leurs réactions.

Lorsque le gouvernement recourt à la clôture, celle-ci n'est pas imposée à la Chambre seulement mais au pays tout entier, en empêchant la population de faire valoir son point de vue.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Mais ce qui me semble encore plus grave, peut-être devrais-je dire aussi grave, ce sont les répercussions sur le Parlement lui-même car, dans le processus, le gouvernement détruit le Parlement et il le sait fort bien. La meilleure source que je puisse citer à propos du rôle du Parlement est encore le premier ministre (M. Trudeau); on peut trouver ses paroles à la page 73 du *Hansard* du 16 septembre 1968:

. . . le fragile et essentiel équilibre entre le gouvernement et l'opposition, équilibre tellement nécessaire au bon fonctionnement du Parlement.

Je dis au gouvernement du Canada et au leader du gouvernement à la Chambre qu'ils ont détruit aujourd'hui cet équilibre délicat qui existait entre le gouvernement et l'opposition et que de ce fait ils doivent être prêts à en subir les conséquences. Quelles sont les conséquences de leur comportement? La Chambre sera une assemblée sans bonne volonté, et plus jamais ils ne pourront espérer obtenir la collaboration de l'ensemble des partis de l'opposition.